



Attestation de non sollicitation - Presta de service

Par AJ2245

Je vous contacte car je sens un peu désemparée.

Je suis autoentrepreneure assistante administrative et j'ai signé un contrat de prestation avec une société qui me place en entreprise pour des missions.

J'ai 3 mois de pré-avis suite à mon courrier de résiliation envoyé le 27 fév car la relation avec cette société est compliquée...

Dans mon contrat figurait une clause de non concurrence. D'interdiction de démarche commerciale des clients de cette société mais sans mention de durée.

Je reçois par mail cette semaine un courrier à signer et me rappelant non seulement le contenu de cette clause mais indiquant cette fois ci les mentions suivante :

"je m'engage donc à ne pas solliciter et à ne pas accepter d'emploi direct par les clients de xsociété, ou toute filiale ou département leur étant rattachés, avec lesquels j'ai été mis en contact dans le cadre de mes missions xsociété, pour quelque tâche que ce soit, sauf accord express de xsociété, ceci pour une durée d'un an à compter de la date de rupture du contrat".

Ce document me paraît abusif...suis-je obligée de le signer? Sinon, quels sont les risques encourus?

S'ils menacent de ne pas me payer si je ne signe pas ce document, quels sont les recours car je n'ai pas de pécule pour payer un avocat :(

Un grand merci pour votre retour.